

# Formation en sécurité électrique pour l'habilitation électrique selon la norme française NFC 18-510

Titres : B0, H0(v)\* - INITIALE/RECYCLAGE

Domaine de tension : Basse Tension (BT), Haute Tension (HTA\*/HTB\*)

Réf. F1010/F1011



## Audience

Opérateur non-électricien exerçant son activité dans des locaux réservés aux électriciens, postes électriques ou des sites industriels, surveillant de sécurité électrique.



## Prérequis

Aucun



## Méthode

80% théorie / 20% pratique



## Durée

1 jour



## Capacité

4 à 12 stagiaires



## Lieu

Aix-les-Bains, Lyon, en distanciel ou sur site client



## Objectifs

- Evaluer les dangers de l'électricité
- Analyser la norme NF C18-510
- Accéder en toute sécurité dans des locaux réservés aux électriciens, postes électriques tels que des sites d'exploitants (EDF, ENEDIS) ou des sites industriels



## Programme

### L'électricité, ses dangers (module F1010)

Accidents du travail  
Bases de l'électricité, loi d'Ohm, courant continu, courant alternatif  
Domaine de la tension, transport  
Le danger du courant électrique (contact direct et indirect, court-circuit, induction)  
L'effet du courant électrique, les facteurs intervenants, les conséquences de l'effet du courant électrique

### L'électricité, comment s'en protéger ?

Protection contre les contacts indirects (Mise à la terre)  
Protection contre les contacts directs (Isolement, Distances, Obstacles)  
Protections supplémentaires : Différentiel, transformateur de séparation.  
Classes de matériel électrique BT  
Degré de protection des équipements électriques (IP)

La Très Basse Tension (TBT-S, TBT-P, TBT-F)  
Les enceintes exigües conductrices  
Équipement de protection individuelle (EPI)  
Outils, natte, tapis et accessoires isolés

### L'électricité, comment s'en protéger ? (suite)

Vérificateur d'absence de tension (VAT)  
Dispositifs de mise à la terre et en court-circuit  
Instruments de mesure

### Que faire en cas d'accident ou d'incendie électrique ?

Règles générales : le PREFAS  
Les causes d'un incendie électrique  
Les différents extincteurs

### **Instructions générales de sécurité électrique selon la norme NF C18-510**

Dispositions réglementaires : Code du travail  
Objectifs, définitions, obligations  
Définitions des travaux non électriques, des travaux électriques  
Local, emplacement réservé aux électriciens

Les ouvrages et les installations électriques

### **Types d'opérations : Travaux, Interventions, Opérations Spécifiques**

Titres d'habilitation : définitions et symboles  
Opérations spéciales : les lampes et fusibles

### **Distances, zones, voisinages**

Élimination du voisinage (isolation, obstacle)

Distance et zones  
(liaison aérienne/souterraine)

### **Instructions générales de sécurité électrique selon la norme NF C18-510 (suite)**

Les consignes de sécurité, autorisation de travail, attestation pour tiers

Les fonctions des équipements et symboles (isolements, protections et commandes)

### **Habilitation électrique: (module F1010-1)**

Consignation en 1 étape  
Documents : consignation, intervention, interruption, remplacement, avis de réquisition, fiche de manœuvres, etc.

### **Travaux pratiques**

En condition réelle sous forme de jeu de rôle intégrant tous les stagiaires :  
Interventions non électriques, réalisation de travaux non-électriques en respectant le voisinage renforcé (présence de tension), étude des comportements et correction des attitudes

### **Quiz de validation titres H0(v)/B0**



## **Formateur**

Formateurs référencés CARSAT (France)  
Formateurs expérimentés pour les équipements électriques BT/HTA/HTB  
Formateur référent expérimenté sur les équipements électromécaniques,  
Formateur référent expérimenté sur les systèmes de Protections et SCADA,  
Formateur référencé RTE/ENEDIS/EDF pour le passeport HTB



## **Évaluation des acquis**

En début de formation, les participants seront invités à exprimer leurs attentes pour valider l'adéquation entre leurs connaissances, leurs objectifs individuels et ceux de la formation (grille de positionnement). Ces attentes seront reprises lors d'une table ronde pour confirmer les indices à valider pour chaque stagiaire et affiner le contenu de la formation.

L'évaluation des acquis et des compétences s'effectue via un quiz final remis aux stagiaires, portant sur les acquis théoriques et pratiques de la formation. Après quoi, l'employeur recevra un avis de fin de stage précisant l'habilitation de sécurité à laquelle le stagiaire peut prétendre.

A l'issue de la formation, une évaluation sur le terrain doit être réalisée par chacun des stagiaires.